

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



dl- α -Tocopherol

Version 4.1

Date de révision 08.08.2014

0410276

Date d'impression
04.05.2016

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : dl- α -Tocopherol
Nom de la substance : 2H-1-Benzopyran-6-ol, 3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-
No.-CAS : 10191-41-0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Additif destiné à la stabilisation des aliments, Ingrédient pour produits pharmaceutiques, Ingrédient pour produits cosmétiques
Remarques : Aucun numéro n'a pour l'instant été attribué à cette substance préenregistrée et en phase de lancement puisque le régime transitoire pour son enregistrement défini par l'article 23 de la directive REACH (CE) n°1907/2006 n'est pas encore écoulé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DSM Nutritional Products Europe Ltd
PO Box 2676
CH-4002 Basel
Téléphone : +41618157777
Télécax : +41618157770
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : sds.nutritionalproducts@dsm.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 62 866 2314

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie 1B : H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 4 : H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Sensibilisant : R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



dl- α -Tocopherol

Version 4.1

Date de révision 08.08.2014

0410276

Date d'impression
04.05.2016

Mention d'avertissement	:	Attention	
Mentions de danger	:	H317 H413	Peut provoquer une allergie cutanée. Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
Conseils de prudence	:	Prévention: P261 Intervention: P273 P280 P333 + P313 Elimination: P363 P501	Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:			
10191-41-0		3,4-dihydro-2,5,7,8-tétraméthyl-2-(4,8,12-triméthyltridécy)-2H-benzopyranne-6-ol (dl- α -tocophérol)	

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

3. Composition/ informations sur les composants

Synonymes : Vitamine E

Brève description du produit : Substance

Formule moléculaire : C29 H50 O2

3.1 Substances

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
3,4-dihydro-2,5,7,8-tétraméthyl-2-(4,8,12-triméthyltridécy)-2H-benzopyranne-6-ol (dl- α -tocophérol)	10191-41-0 233-466-0	R43 R53	Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 4; H413	>= 97

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

dl- α -Tocopherol

Version 4.1

Date de révision 08.08.2014

0410276

Date d'impression
04.05.2016

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Nausée, Vomissements, Diarrhée, Fatigue, Faiblesse

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Poudre chimique sèche
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Aucun(e) à notre connaissance.

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



dl- α -Tocopherol

Version 4.1

Date de révision 08.08.2014

0410276

Date d'impression
04.05.2016

Mesures à prendre en cas de déversement accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.
Les dispositions concernant l'élimination sont consultables à la rubrique 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de la lumière.
Conserver sous un gaz inerte.
: Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Température de stockage : < 25 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Non applicable

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



dl- α -Tocopherol

Version 4.1

Date de révision 08.08.2014

0410276

Date d'impression
04.05.2016

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	: En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Protection des mains	: Matière des gants: par exemple caoutchouc nitrile : Lors du choix d'un type de gants de protection approprié, tenir compte des caractéristiques de risque du produit et des conditions de travail particulières.
Protection des yeux	: Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection de la peau et du corps	: Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mesures d'hygiène	: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: visqueux, liquide huileux
Couleur	: incolore - jaune foncé
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Pas d'information disponible.
pH	: Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: 2,5 - 3,5 °C
Point/intervalle d'ébullition	: env. 393 °C (à 1 013 hPa) 265 °C (à 3,75 hPa)
Point d'éclair	: 301 °C (ISO 2719)
Taux d'évaporation	: non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure	: non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure	: non déterminé
Pression de vapeur	: < 0,001 hPa (à 20 °C)
Densité de vapeur relative	: non déterminé
Densité	: 0,95 g/cm3 (à 25 °C)
Hydrosolubilité	: < 1 mg/l (20 °C) pratiquement insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Éthanol: soluble

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



dl- α -Tocopherol

Version 4.1

Date de révision 08.08.2014

0410276

Date d'impression
04.05.2016

Chloroforme: soluble

Acétone: soluble

Éther: soluble

Huiles et graisses: soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow 12,2 (valeur calculée)

Température d'inflammation : 403 °C (à 984 hPa, DIN 51794)

Décomposition thermique : Se décompose lorsque chauffé en présence d'air

Viscosité, dynamique : 5 174 mPa.s (à 20 °C)

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Non oxydant

9.2 Autres informations

Poids moléculaire : 430,71 g/mol

Tension superficielle : 8,1 mN/m (430 °C)

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

10.4 Conditions à éviter

Exposition à la lumière.

Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants

L'oxygène

Sels ferriques

Sels d'argent

Acides forts et bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.

dl- α -Tocopherol

Version 4.1

Date de révision 08.08.2014

0410276

Date d'impression
04.05.2016

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 4 000 mg/kg
: DL50 (Souris): > 4 000 mg/kg
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 3 000 mg/kg
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Irritation légère de la peau (Lapin)
: pas de réaction cutanée phototoxique (Cochon d'Inde, OCDE ligne directrice 432)
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : irritation légère (Lapin, Test de Draize)
rougeur passagère
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : A un effet sensibilisant. (Cochon d'Inde, Test de Maximalisation (GPMT), OCDE ligne directrice 406)
: pas de réaction cutanée photoallergénique (Cochon d'Inde, OCDE ligne directrice 432)
- Génotoxicité in vitro : non mutagène (Divers systèmes de test)
- Cancérogénicité : Pas d'indication de cancérogénicité connue
: N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.
- Tératogénicité : non tératogène
non embryotoxique
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
- Toxicité par aspiration : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration
- Information supplémentaire : Le produit pénètre dans la peau de rats et de cochons et passe en partie à travers.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



dl- α -Tocopherol

Version 4.1

Date de révision 08.08.2014

0410276

Date d'impression
04.05.2016

Expérience de l'exposition humaine : DJR (= dose journalière recommandée) 8 - 10 mg

: Dosage thérapeutique 100 - 300 mg/jour

Expérience de l'exposition humaine: Contact avec la peau : Sensibilisation cutanée
(De rares cas ont été reportés.)

Expérience de l'exposition humaine: Ingestion : Une overdose aigüe entraîne les symptômes suivants :

: Nausée, Vomissements, Diarrhée, Fatigue, Faiblesse

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons : *Salmo gairdneri* (Truite arc-en-ciel)
CL0 (96 h) \geq 10 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : *Daphnia magna* (Grande daphnie)
CE50 (48 h) > 100 mg/l
(OCDE Ligne directrice 202)

Toxicité pour les algues : *Pseudokirchneriella subcapitata* (Algue verte)
CE50r (72 h) > 26 mg/l
(OCDE Ligne directrice 201)
: NOEC 26 mg/l

Toxicité pour les bactéries : boue activée
Concentration de la substance 100 mg/l
Aucune inhibition n'a été observée dans les conditions du test de biodégradation.
(OCDE ligne directrice 301F)

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Difficilement biodégradable.
8 % (28 jr)
(OCDE ligne directrice 301F)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow 12,2 (valeur calculée)

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compartiments environnementaux
Tension superficielle : Donnée non disponible

: 8,1 mN/m (430 °C)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation : La substance ne satisfait pas les critères PBT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



dl- α -Tocopherol

Version 4.1

Date de révision 08.08.2014

0410276

Date d'impression
04.05.2016

: La substance ne satisfait pas les critères vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

dl- α -Tocopherol

Version 4.1

Date de révision 08.08.2014

0410276

Date d'impression
04.05.2016

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

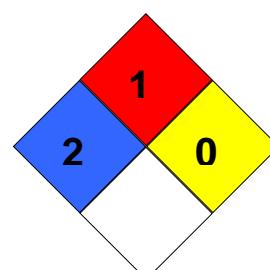
Donnée non disponible

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

NFPA Classification

: Danger pour la santé: 2
Risque d'incendie: 1
Danger de réactivité: 0



15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R43

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R53

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H413

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



dl- α -Tocopherol

Version 4.1

Date de révision 08.08.2014

0410276

Date d'impression
04.05.2016

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Abréviations: 67/548/EEC= Dangerous Substances Directive. 1999/45/EC= Dangerous Preparations Directive. Regulation (EC) No. 1272/2008= Regulation on classification, labelling and packaging of substances and mixtures. DNEL= Derived No-Effect Level. PNEC= Predicted No-Effect Concentration. NFPA= National Fire Protection Association (USA). IATA= International Air Transport Association. IMDG= International Maritime Dangerous Goods. RID= International Rule for Transport of Dangerous Substances by Railway; ADR= European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road. TWA= Time Weighted Average (pondérée dans le temps). VME= valeur moyenne d'exposition. STEL= Short term exposure limit. VLCT= Valeur limite à courte terme. VLEP = valeur limite d'exposition professionnelle.